ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement, transports et espace : personnel

Question écrite n° 50603

Texte de la question

Mme Marie Jacq attire l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace sur la situation des services departementaux de l'architecture. Les collectivites locales ont de plus en plus besoin de l'avis, de l'assistance ou du conseil des architectes des Batiments de France. Aujourd'hui, et dans la plupart des cas, seule l'obligation legale entraine cette intervention, avec souvent des delais tres importants, les fonctionnaires concernes ne pouvant que tres rarement repondre a leur mission de conseil. Compte tenu de l'importance reconnue du respect de notre patrimoine, compte tenu de l'importance reconnue de l'avis des services de l'architecture pour la grande majorite des projets des collectivites locales, elle lui demande s'il peut obtenir pour l'avenir un renforcement des effectifs de ce service avec un accroissement de leurs possibilites de deplacement.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour repondre aux preoccupations des personnels des services departementaux de l'architecture, le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace a propose une serie de mesures. La plus importante de ces mesures concerne la reforme du statut des architectes des Batiments de France, qui vise a integrer ceux qui le souhaitent dans le nouveau corps des « architectes et urbanistes de l'Etat ». Ce nouveau statut leur ouvrira un plan de carriere permettant d'acceder aux plus hautes fonctions dans leur domaine de competence. Une premiere concertation a eu lieu debut decembre 1991 ; le decret pourrait etre publie en 1992. Par ailleurs, l'importance des missions des architectes des Batiments de France et leur place dans le ministere sont egalement reaffirmees ; ils recevront prochainement une circulaire precisant leurs missions. Toutefois, certaines mesures sont immediatement applicables. C'est le cas de l'augmentation des primes ; la masse indemnitaire dont beneficient les architectes des Batiments de France sera, en 1991, trois fois superieure a celle de 1989. Les engagements pris par le Gouvernement ont donc ete tenus. De meme, dans le cadre du renforcement des contacts avec le ministere de l'equipement, le ministre a annonce la nomination prochaine d'un charge de mission, interlocuteur des architectes des Batiments de France aupres de la direction du personnel, pour traiter toutes les questions relatives a ce corps de fonctionnaires. En outre, le ministre s'est engage egalement a inclure les services departementaux de l'architecture parmi les services prioritaires en matiere de moyens et d'effectifs. A cet effet, leurs moyens de fonctionnement seront augmentes apres globalisation des credits et responsabilisation des chefs de service pour leur gestion. Enfin, le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace a reaffirme toute l'importance qu'il accorde a la preservation du patrimoine architectural et urbain, et a ceux qui en ont la charge. Il a assure les architectes des Batiments de France qu'il veillerait a ce que toutes les mesures proposees soient rapidement appliquees.

Données clés

Auteur : Mme Jacq Marie
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE50603

Numéro de la question : 50603
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : équipement, logement,du transport et espace
Ministère attributaire : équipement, logement,du transport et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4755